

## Idriss Déby en visite hier à Libreville

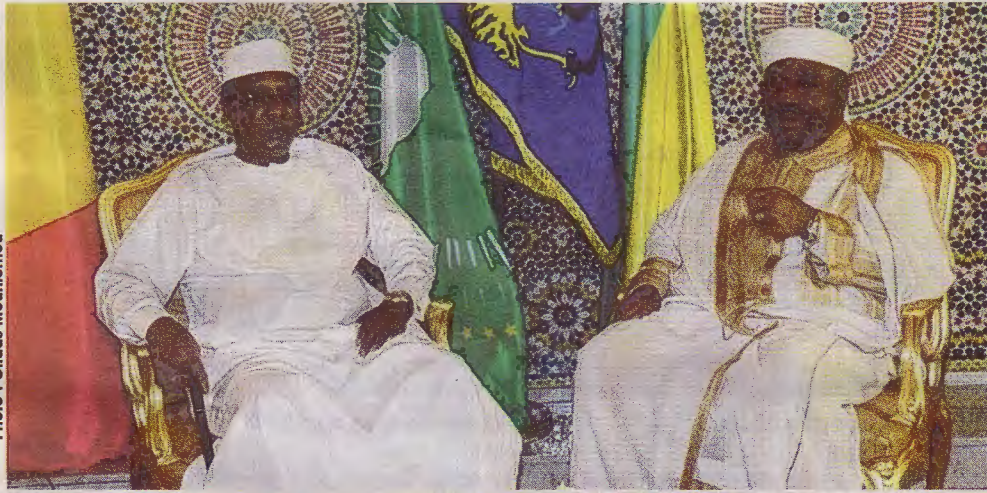


Photo : Gildas Mouniémou

Les deux chefs d'Etat lors de leur tête-à-tête.

J.O.

Libreville/Gabon

LE président tchadien a effectué, hier, une visite de quelques heures au Gabon où il a été accueilli, à l'aéroport international Léon-Mba de Libreville, par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. Peu avant les discussions que les deux hommes ont eues à la présidence de la République. Président en exercice de l'Union africaine (UA), Idriss Déby Itno est certainement venu échanger avec son homologue gabonais, sur des questions en rapport avec l'actualité du moment. Notamment le prochain sommet extraordinaire des chefs d'Etat de l'UA à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Au cours de ces assises,

toute l'attention sera portée sur la désignation du successeur de la Sud-Africaine, Nkosazana Dlamini Zuma, à la tête de la Commission de l'institution panafricaine. A cet effet, le Tchad a positionné son ministre des Affaires étrangères, Moussa Faki Mahamat, pour briguer cette fonction. La visite du président de la République du Tchad aura été l'occasion de faire du lobbying au profit de son challenger à la fonction continentale. Tout laisse à croire que le numéro 1 tchadien n'aurait pas manqué de solliciter le soutien du Gabon.

Notons que plusieurs candidats sont en lice dont Abdoulaye Bathily, le chef sortant du Bureau des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et représentant du secrétaire géné-

ral de l'Organisation des Nations unies (Onu), et l'Ougandaise Speciosa Wandira-Kazibwe.

En outre, le tête-à-tête, au palais de la présidence de la République, aura également permis aux deux dirigeants d'évoquer la crise post-électorale au Gabon. Laquelle a été émaillée des heurts et violences, au point que l'UA avait du proposer ses bons offices pour ramener le calme. D'ailleurs, présente lors de tout le processus électoral, à travers une mission d'observateurs, l'organisation panafricaine avait, tout aussi dépêché une équipe d'experts juristes pour accompagner la Cour constitutionnelle dans la gestion du contentieux qui opposait les différentes parties.